

DEPARTEMENT
LOT ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

Tel : 05 53 65 51 38 - Fax :05 53 97 18 36
Courriel: mairie.barbaste@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE BARBASTE

Code Postal : 47230

DECISION DU MAIRE – 11/2023
du 18 DECEMBRE 2023
Demande de subvention auprès du
Conseil Départemental de Lot-et-Garonne
dans le cadre du programme de
Sauvegarde des archives publiques – Restauration des collections

La Maire,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2321-2 2°,
-VU la Loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui stipule que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la faculté de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution des subventions ;
-VU la Délibération du Conseil Municipal 41/2020-26° en date du 10/07/2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution des subventions ;

● **CONSIDERANT qu'il convient de faire procéder à la restauration des registres de décès 1864-1872 et 1873-1882 ;**

DECIDE

► **de solliciter l'aide du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne pour permettre le financement de la restauration des registres de décès 1864-1872 et 1873-1882 ;**

Devis 968€ HT soit 1 161,60€ TTC

Base demande de subvention : 50% du montant HT dans la limite de 2 500€

→ **Subvention du Conseil Départemental 47 : 50% de 968€ =484€ €**

→ **Autofinancement =484€**

► qu'en application de l'article L.2122.23 du C.G.C.T, il sera rendu compte de la décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

AR Prefecture

047-214700213-20231218-11DEC2023-AR
Reçu le 18/12/2023

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait et décidé à BARBASTÉ, les mois, jour et an susdits.
Pour copie conforme